

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11,12, 13 et 14 juin 2019

2019 V.235 Vœu relatif à la mise en place de rencontres de personnes âgées, dépendantes ou en situation de handicap avec des chiens

Le Conseil de Paris,

Considérant la loi modernisant le statut juridique de l'animal dans le Code civil du 17 février 2015 qui reconnaît l'animal comme « un être vivant doué de sensibilité » et non plus comme « un bien meuble » ;

Considérant qu'il s'agit d'une étape majeure pour une meilleure considération du bien-être animal ;

Considérant que dans un contexte de renouveau des politiques publiques, de plus en plus de collectivités envisagent la politique environnementale en milieu urbain impliquant le « Vivant dans la Ville » et que l'animalité en est l'une des composantes comme les végétaux et l'humain ;

Considérant que l'homme a besoin de connexions avec d'autres formes de vivant et que le milieu urbain complique ce type d'interactions ;

Considérant que les personnes pour lesquelles un chien représente un rempart contre la solitude, l'inactivité et une nécessité face à l'adversité d'un handicap ;

Sur proposition de Florence Berthout et les élus du groupe les Républicains et Indépendants,

Émet le vœu :

- que les partenariats entre les EPHAD, les structures accueillant des personnes en situation de handicap, et les associations spécialisées avec des chiens éduqués pour assister ces personnes fragilisées par la maladie ou la solitude soient intensifiés, afin de permettre d'effectuer des visites plus régulières et réconfortantes de ces chiens d'assistance auprès des personnes dépendantes.